FRANKLIN TEMPLETON

APERÇU DU FONDS

Société de Placements Franklin Templeton

Fonds d'actions essentielles mondiales Franklin - Série A

16 septembre 2026

Le présent document contient des renseignements de base qui pourraient vous intéresser à propos du Fonds d'actions essentielles mondiales Franklin – Série A. Pour plus de détails, consultez le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, faites-en la demande à votre représentant ou communiquez avec la Société de Placements Franklin Templeton (Franklin Templeton) en composant le 1.800.897.7281, en envoyant un courriel à service.CAN.franklintempleton@fisglobal.com ou en consultant le site www.franklintempleton.ca.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

À l'occasion des assemblées extraordinaires des investisseurs du Fonds d'actions essentielles mondiales Franklin et du Fonds d'actions mondiales sans restriction Franklin qui doivent avoir lieu aux alentours du 25 novembre 2026, Franklin Templeton demandera aux investisseurs d'approuver la fusion du Fonds d'actions mondiales sans restriction Franklin (le « **Fonds en dissolution** ») avec le Fonds d'actions essentielles mondiales Franklin (le « **Fonds maintenu** ») (la « **fusion** »). Si la fusion est approuvée, Franklin Templeton s'attend à ce qu'elle soit mise en œuvre après la fermeture des bureaux le 4 décembre 2026 ou vers cette date.
Si la fusion n'est pas approuvée, le Fonds maintenu demeurera inchangé.
Pour en savoir plus, veuillez consulter la modification n° 1 apportée au prospectus simplifié daté du 16 septembre 2026.
Une dispense à l'égard d'une partie des frais de gestion sera accordée jusqu'au 31 décembre 2026. Consultez la rubrique « Frais du fonds » pour obtenir plus de détails.

Bref aperçu

Codes du fonds :	CAD: TML6305 (FA); TML6306 (FAR); TML6338 (FR)	**Gestionnaire du fonds :**	Société de Placements Franklin Templeton
Date de création de la série :	15 janvier 2026	**Gestionnaire de portefeuille :**	Société de Placements Franklin Templeton
Valeur totale du fonds au 31 juillet 2026 :	5,1 millions $	**Sous-conseiller(s) :**	Franklin Advisers, Inc.
Ratio des frais de gestion (RFG) :	1,41 %	**Distributions :**	Annuelles; les distributions seront réinvesties, sauf si vous choisissez de recevoir des liquidités
		Placement minimal :	Placement initial 500 $ Placements supplémentaires 100 $ Versements préautorisés 50 $

Dans quoi le fonds investit-il?

Le fonds vise une appréciation du capital à long terme en investissant surtout dans un portefeuille diversifié de titres participatifs du monde entier.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements détenus par le fonds au 31 juillet 2026. Les placements du fonds sont appelés à changer.

Les 10 principaux placements (31 juillet 2026)

1.	NVIDIA Corp.	4,94 %
2.	Apple, Inc.	4,89 %
3.	Alphabet, Inc., C	3,83 %
4.	Amazon.com Inc.	3,08 %
5.	Microsoft Corp.	2,73 %
6.	Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd.	2,25 %
7.	Meta Platforms, Inc., A	1,61 %
8.	Broadcom, Inc.	1,20 %
9.	ExxonMobil Holdings Corp.	1,16 %
10.	Eli Lilly & Co.	1,10 %
	Pourcentage total des 10 principaux placements	**26,79 %**
	Nombre total de placements	**254**

Portefeuille de placements (31 juillet 2026)

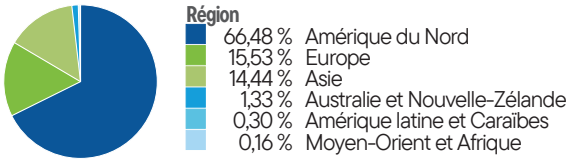

Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer le niveau de risque d'un fonds est d'examiner l'ampleur des variations de son rendement avec le temps. C'est ce qu'on appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent, mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Franklin Templeton estime que le niveau de volatilité de ce fonds est **moyen**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	Faible à moyen	**Moyen**	Moyen à élevé	Élevé

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Méthode de classification des risques d'investissement » dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

Comme c'est le cas pour la plupart des fonds communs de placement, le fonds n'offre aucune garantie. Il est possible que vous ne puissiez pas récupérer l'argent que vous avez investi.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement des parts de Série A du fonds depuis la création. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais diminuent le rendement de la série.

Rendements annuels

Cette section vous indique le rendement des parts de Série A du fonds au cours des dernières années civiles. Cependant, cette information n'est pas disponible, parce que le fonds n'a pas encore complété une année civile.

Meilleur et pire rendement sur trois mois

Cette section vous indique le meilleur et le pire rendement des parts de Série A du fonds sur trois mois. Cependant, cette information n'est pas disponible, parce que le fonds n'a pas encore complété une année civile.

Rendement moyen

Cette section vous indique la valeur et le taux de rendement annuel composé d'un placement hypothétique de 1 000 $ dans des parts de Série A du fonds. Cependant, cette information n'est pas disponible, parce que le fonds n'existe pas depuis au moins 12 mois consécutifs.

À qui le fonds est-il destiné?

Aux investisseurs qui :

- recherchent un fonds d'actions essentielles mondiales
- investissent à long terme

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en espèce ou réinvesties.

Quels sont les coûts?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de Série A du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les séries, les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. FRAIS D'ACQUISITION

Le mode de souscription assorti de frais d'acquisition initiaux est le seul mode de souscription offert au moment de l'achat de cette série du fonds.

Si vous avez souscrit des parts d'un autre fonds assorties d'une option de frais d'acquisition reportés, avant le 18 mai 2022, et que vous passez à cette série du fonds, votre barème de frais de rachat continuera de s'appliquer.

Mode de souscription	Ce que vous payez		Comment ça fonctionne
	en pourcentage (%)	en dollars ($)	
Frais d'acquisition initiaux	De 0 % à 6 % du montant investi	De 0 $ à 60 $ sur chaque tranche de 1 000 $ investie	• Le taux est décidé entre vous et votre représentant. • Les frais d'acquisition initiaux sont déduits du montant investi. Ils sont versés à la société de votre représentant à titre de commission.
Frais d'acquisition reportés	Si la vente survient : Pendant la 1re année 6,00 % Pendant la 2e année 5,50 % Pendant la 3e année 5,00 % Pendant la 4e année 4,50 % Pendant la 5e année 4,00 % Pendant la 6e année 3,00 % Après 6 ans Néant	De 0 $ à 60 $ sur chaque tranche de 1 000 $ vendue	• Les frais d'acquisition reportés représentent un taux fixe et sont basés sur le prix des parts au moment de l'achat. Ils sont déduits de la valeur des parts au moment du rachat. • Si un rachat occasionne des frais d'acquisition reportés, vous les payez à Franklin Templeton. • Vous pouvez vendre jusqu'à 10 % de vos parts chaque année civile sans devoir payer les frais d'acquisition reportés. Une distribution versée en espèces réduira du même montant vos droits de rachat sans frais de l'année civile suivante. Ce droit n'est pas cumulatif d'une année à l'autre. • Vous pouvez échanger un fonds pour un autre fonds Franklin Templeton sans payer ces frais, si vous optez pour des parts d'un autre fonds à frais d'acquisition reportés. Le barème des frais d'acquisition reportés est basé sur la date à laquelle vous avez acheté des parts du fonds initial pour la première fois.

2. FRAIS DU FONDS

Vous ne payez pas ces frais directement, mais ils ont une incidence sur votre portefeuille parce qu'ils diminuent le rendement du fonds.

Les frais du fonds comprennent les frais de gestion, les frais d'administration à taux fixe, les frais d'exploitation qui ne sont pas couverts par les frais d'administration à taux fixe, les coûts de négociation et les taxes et impôts. Les frais de gestion annuels de la série sont de 1,25 % et les frais d'administration annuels à taux fixe correspondent à 0,05 % de la valeur de la série.
Comme il s'agit d'une nouvelle série, les frais d'exploitation qui ne sont pas couverts par les frais d'administration à taux fixe et les coûts de négociation ne sont pas encore disponibles. Les frais de gestion annuels de la série passent de 1,25 % à 1,22 % jusqu'au 31 décembre 2026.

	Taux annuel (en % de la valeur de la série)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion (y compris la commission de suivi), des frais d'administration à taux fixe et de tous les frais d'exploitation qui ne sont pas couverts par les frais d'administration à taux fixe.	1,41 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais d'opérations du fonds.	0,22 %
Frais de la série	**1,63 %**

Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts du fonds. Elle couvre les services et/ou les conseils que votre représentant et/ou sa société vous fournissent.

Franklin Templeton verse la commission de suivi à la société de votre représentant. Il la prélève sur les frais de gestion du fonds, et la calcule en fonction de la valeur de votre placement. Le taux dépend du mode de souscription que vous avez choisi.

Mode de souscription	Montant de la commission de suivi	
	en pourcentage (%)	en dollars ($)
Frais d'acquisition initiaux	1,00 % de la valeur de votre placement chaque année.	Ceci correspond à 10,00 $ par année pour chaque tranche de 1 000 $ investie.
Frais d'acquisition reportés	0,500 % de la valeur de votre placement chaque année pour les parts détenues pendant moins de six ans. 1,000 % de la valeur de votre placement chaque année pour les parts détenues pendant plus de six ans.	Ceci correspond à 5,00 $ et à 10,00 $, respectivement, par année pour chaque tranche de 1 000 $ investie.

3. AUTRES FRAIS

Il est possible que vous ayez à payer d'autres frais au moment de l'achat, de la détention, de la vente ou d'une substitution des parts du fonds.

Frais	Montant payé
Frais de substitution	Jusqu'à 2 % de la valeur des parts faisant l'objet de la substitution. Vous négociez ces frais avec la société de votre représentant, et les lui versez. Vous pouvez être tenu de verser des frais de substitution à la société de votre représentant dans les cas suivants : • substitution de parts assorties de frais d'acquisition initiaux par des parts non assorties de frais d'acquisition ou assorties de frais d'acquisition initiaux; • substitution de parts assorties de frais d'acquisition reportés par d'autres parts assorties de frais d'acquisition reportés.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de parts d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec Franklin Templeton ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Société de Placements Franklin Templeton
5000, rue Yonge, bureau 900
Toronto (Ontario) M2N 0A7
Service à la clientèle sans frais : 1.800.897.7281
Courriel : service.CAN.franklintempleton@fisglobal.com
www.franklintempleton.ca

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse **www.autorites-valeurs-mobilieres.ca**.